

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT-RÉGION
DE LA GUADELOUPE



Date de convocation :

Le 12 décembre 2025

Le 17 décembre 2025 (changement d'heure)

Réception par le préfet : 14/01/2026
Publication : 14/01/2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

10^{ème} séance de l'année

Séance du 19 décembre 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vendredi 19 décembre, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence initialement convoqué à 11 heures 00 minutes par convocation en date du 12 décembre 2025, s'est réuni à 09 heures 30 minutes conformément à la lettre de convocation datée du 17 décembre 2025, à la fois en présentiel à la salle du conseil (siège- 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) et par visioconférence sous la présidence du président, Monsieur Éric JALTON.

Etaient présents : 25 conseillers communautaires

Nombre conseillers :
En exercice : 48
Présents : 25 (dont 13 en visioconférence*)
Votants : 27 (dont 2 pouvoirs)
▪ Dont pour : 27
▪ Dont contre : 0
▪ Dont abstention : 0

Secrétaire de séance :

Mme Marie-Corine
LACASCADE-CLOTILDE

Président : M. Eric JALTON

Vice-présidents : M. Harry DURIMEL* (2^{ème} vice-président)- M. Dominique BIRAS (3^{ème} vice-président)- Mme Francesca FAITHFUL* (9^{ème} vice-présidente)- M. Chazy CIRANY* (10^{ème} vice-président)- Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO (11^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Gilberte COMPPER (13^{ème} vice-présidente)- M. Teddy FOULE (14^{ème} vice-président)

Autres membres du bureau : M. Pierre THICOT*- Mme Renée-George NABAJOTH DELOUMEAUX- Mme Laisely PARAT-EDOM*- M. William SURDIN*- M. Jean-Luc CELIGNY

Autres conseillers communautaires : Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS*- Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS*- Mme Sandra ENJARIC*- Mme Maddly GARGAR- M. Joseph LEE*- Mme Marie-Andrée MANDIL*- Mme Magaly MARCIN*- M. Alix NABAJOTH- M. Rosan RAUZDUEL*- M. Alain SOREZE EUGENE

En cours de séance :

Vice-présidente : Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (12^{ème} vice-présidente)

Autre conseiller communautaire : M. Fred EUSTACHE

Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 2

Autres conseillers communautaires : M. Fulbert HENRY à M. William SURDIN
Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE à Mme Renée-George NABAJOTH DELOUMEAUX

Nombre de conseillers absents excusés : 14

Vice-présidents : M. Ary CHALUS (1^{er} vice-président)- Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA (4^{ème} vice-présidente)- Mme Murielle JABES (7^{ème} vice-présidente)- M. Jacques BANGOU (8^{ème} vice-président)

Autre membre du bureau : M. Fabert MICHELY

En cours de séance :

Vice-présidents : M. Georges BREDENT (5^{ème} vice-président)- Mme Eliane GUIOUGOU (6^{ème} vice-présidente) pouvoir à M. Côme Philibert MOUEZA

Autres membres du bureau : Mme Corine PETRO- M. Georges DAUBIN- Mme Lyliane PIQUION

Autres conseillers communautaires : Mme Jaqueline FAVORINUS- Mme Marie-Camille MOUNIEN (pouvoir à Mme Francine DOQUET-ROUSSAS)- Mme Francine DOQUET-ROUSSAS- M. Côme Philibert MOUEZA

Nombre de conseillers absents non excusés : 7

Autre membre du bureau : Mme Tania GALVANI

Autres conseillers communautaires : Mme Johane DAHOMAS- M. Justin DESSOUT- M. Michel MADO- M. Olivier SERVA- M. Dominique THEOPHILE- Mme Nadège THEOPHILE

Délibération n°2025.12.10/769

Proposition de dénomination du
futur centre hospitalier universitaire
(CHU) de la Guadeloupe :
"Hôpital Frédéric JALTON"

Rapporteuse

Mme Marie-Corine
LACASCADE-CLOTILDE

Acte rendu exécutoire

- après transmission en préfecture

le : 14 JAN. 2026

- publication sur le site internet
ou notification, le :

14 JAN. 2026

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU** le Code général des collectivités territoriales ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté d'agglomération ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU** la délibération n°10.12.09/118 du conseil communautaire du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU** la délibération n°2016.11/11/352 du conseil communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU** la délibération n°2020.07.01/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du président du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU** la motion du Conseil municipal des Abymes en date du 24 juin 2025, relative à la proposition de dénomination du futur CHU, adoptée à l'unanimité ;

Considérant le rapport du président ;

Dans les jours à venir, le futur Centre Hospitalier Universitaire de la Guadeloupe, situé sur le territoire de la commune des Abymes, se verra officiellement attribuer un **Nom**. Cet établissement constitue une avancée majeure pour l'organisation des soins en Guadeloupe et plus largement dans la Caraïbe. Par son architecture, ses équipements de pointe et ses technologies de dernière génération, il incarne l'excellence médicale. Il mobilisera un personnel hautement qualifié, composé de médecins, de chercheurs, de professionnels de santé, et jouera un rôle central dans la formation du personnel médical de demain.

Ce centre hospitalier d'exception est implanté dans un environnement à forte portée symbolique. Il est donc fondamental que cette infrastructure porte le nom d'un Guadeloupéen dont le parcours incarne à la fois rigueur, effort, persévérance, attachement au service public, ambition pour le Pays et excellence.

Le **docteur Frédéric JALTON** incarne pleinement ces valeurs.

Né aux Abymes dans une famille modeste, fils d'agriculteurs, rien ne le prédestinait à un tel destin. Il aimait raconter qu'il marchait pieds nus depuis les hauteurs de sa commune jusqu'au Lycée Carnot, à Pointe-à-Pitre, afin de préserver ses chaussures pour l'année scolaire. Grâce à une bourse, il put entamer des études de médecine à Montpellier avant de revenir servir son territoire, dans un contexte sanitaire dégradé et marqué par de fortes inégalités. Il s'engage alors auprès des plus vulnérables : nourrissons, femmes enceintes, familles modestes.

Son engagement médical l'amène naturellement à exercer de hautes fonctions politiques. Maire des Abymes pendant 28 ans, conseiller général, député de la Guadeloupe. À l'Assemblée nationale, sa voix était écoutée. Il a contribué à faire passer les Abymes d'un territoire rural à une ville moderne, structurée, attractive.

À l'Assemblée nationale, sa voix était écoutée. Il a influencé durablement les politiques publiques en matière de santé, de justice sociale et d'égalité, particulièrement en faveur des outre-mer.

Lors de son décès en 1995, un hommage solennel lui a été rendu au Parlement, saluant « un bâtisseur ». Ce parcours exceptionnel, guidé par la volonté de servir et par une vision profondément humaniste, doit inspirer les jeunes générations.

La dénomination du nouveau CHU en « **Hôpital Frédéric JALTON** » constitue un hommage légitime à cette figure majeure de l'histoire guadeloupéenne. Elle incarne la reconnaissance d'un homme dont la vie fut un combat pour la dignité, l'accès aux soins et le développement de son territoire.

La **Ville des Abymes**, par une délibération du 24 juin 2025, a adopté à l'unanimité une motion en ce sens. La **Communauté d'Agglomération Cap Excellence**, réunissant les communes de Pointe-à-Pitre, Baie-Mahault et Les Abymes, partage pleinement cette ambition.

À ce titre, il est proposé au conseil communautaire d'endosser formellement cette proposition de dénomination, et de contribuer à sa concrétisation auprès des autorités compétentes.

Considérant le parcours exemplaire et l'héritage du Docteur Frédéric JALTON en matière de santé publique, d'action sociale et d'aménagement du territoire ;

Considérant la portée symbolique et territoriale du futur CHU, appelé à devenir un équipement de référence pour l'ensemble de la Guadeloupe ;

Considérant l'attachement de CAP Excellence à valoriser les figures locales porteuses d'un idéal de service public et de progrès collectif ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ,

ARTICLE 1 – De soutenir formellement la motion du Conseil municipal des Abymes en date du 24 juin 2025, relative à la dénomination du futur Centre Hospitalier Universitaire de la Guadeloupe en « **Centre Hospitalier Universitaire de la Guadeloupe – Hôpital Frédéric JALTON** ».

ARTICLE 2 - D'apporter son appui plein et entier à cette initiative visant à inscrire durablement, dans le patrimoine public et dans la mémoire collective, le nom d'un homme dont le parcours incarne la dignité, l'excellence, l'engagement et le service à la santé des Guadeloupéens.

ARTICLE 3– De mandater Monsieur le Président de CAP Excellence pour porter officiellement cette demande de dénomination auprès de **l'ensemble des autorités compétentes** et, à ce titre :

- prendre toute initiative nécessaire à son aboutissement ;
- transmettre la présente délibération, notamment au **Conseil de surveillance du CHU**, à l'**Agence régionale de Santé de Guadeloupe**, à la **préfecture de la Région Guadeloupe**, au **ministère de la Santé**, à l'**Université des Antilles**, ainsi qu'à toute autre institution ou autorité concernée.

ARTICLE 4 - Le président, le directeur général des services et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le préfet de la Région Guadeloupe, au Ministère de la Santé, à l'Agence Régionale de Santé (l'ARS) de Guadeloupe, au Conseil de surveillance du centre hospitalier universitaire (le CHU), à l'Université des Antilles, ainsi qu'à toute autre institution ou autorité concernée, à Monsieur le maire de la ville des Abymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault ainsi qu'à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre.

Elle peut faire l'objet dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) soit, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de la Guadeloupe (34, chemin des Bougainvilliers-Cité Guillard 97 100 Basse-Terre ou greffe.ta-basse-terre@juradm.fr).

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 14 JAN. 2026

Le président de séance

Le président

Eric JALTON



La secrétaire de séance

La 12^{ème} vice-présidente

Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE

- Délibération transmise à Monsieur le préfet de la Région Guadeloupe, le 14 JAN. 2026
- Délibération transmise au ministère de la Santé, le 14 JAN. 2026
- Délibération transmise à l'Agence Régionale de Santé de Guadeloupe, le 14 JAN. 2026
- Délibération transmise au Conseil de surveillance du CHU, le 14 JAN. 2026
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le 14 JAN. 2026
- Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le 14 JAN. 2026
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 14 JAN. 2026
- Délibération transmise à l'Université des Antilles, le 14 JAN. 2026